Arrêté N° 2024-284
portant nomination de Mme Laurence ROCHER
en qualité de Vice-présidente « Transition écologique et campus »

La Présidente de l'Université Lyon 2

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés, notamment ses articles 37 et 38 ;

Vu l'arrêté 2024-223 portant nomination de Mme Laurence ROCHER chargée de mission « transition écologique et campus » ;

Vu la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 octobre 2023 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;

Vu la démission de Nathalie DOMPNIER, Présidente de l'Université Lyon 2 à effet du 18 juin 2024 ;

Vu la délibération 2024-42 du Conseil d'administration du 5 juillet 2024 portant élection de Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;

Vu la délibération 2024-45 du Conseil d'administration du 12 juillet 2024 portant avis sur la nomination de Vice-présidents et Vice-présidentes,

Arrête :

Article 1 : Madame Laurence ROCHER est nommée Vice-présidente « Transition écologique et campus ».

Article 2 : La mission prend effet à compter du 12 juillet 2024, et donne lieu à une équivalence horaire de 96 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2023-2024, conformément à la délibération du Conseil d'administration restreint susvisée.

Fait à Lyon, le 12 juillet 2024

Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr